

## Reprise de cotation d'Artmarket le 9 juin 2020

Le 20 Mars 2020, Artmarket.com demandait la suspension de son cours afin de pouvoir procéder à des investigations, en toute sérénité en protégeant ses actionnaires, concernant l'incapacité à communiquer avec Artron dans le cadre de son accord de distribution exclusive signé fin 2018.

[https://www.actusnews.com/fr/ARTPRICE/cp/2020/03/20/avis-de-suspension-du-cours-artmarket\\_com](https://www.actusnews.com/fr/ARTPRICE/cp/2020/03/20/avis-de-suspension-du-cours-artmarket_com)

Le climat délétère qui s'est instauré entre la Chine et l'Occident ces derniers mois et les tensions géopolitiques plus particulièrement entre la Chine et les USA qui génèrent désormais une "guerre froide" empêchent toute réunion physique avec le groupe étatique chinois Artron ainsi qu'avec les différentes autorités administratives qui édictent les réglementations drastiques sur l'usage de l'Intranet chinois.

La situation est, en tout cas, jugée extrêmement grave en Chine, si bien que celle-ci demande en urgence un rapport interne du CICIR, principal organisme chinois de Renseignements appartenant au Ministère de la Sécurité d'Etat.

Ce rapport a été communiqué aux hauts responsables chinois et à son Président Xi Jinping le mois dernier et dont l'agence Reuters se fait l'écho (Les Echos/ Reuters).

Ce rapport révèle selon le CICIR, organe des renseignements chinois, que : « La Chine fait aujourd'hui face à une énorme vague d'hostilité sans pareille dans le monde. Le sentiment anti-chinois serait même à son plus haut niveau depuis 1989 et la répression de la place Tiananmen ».

Il était pourtant essentiel pour Artmarket.com, au regard des violations contractuelles décrites dans le communiqué de suspension du cours du 20 mars 2020, d'avoir un éclairage complet sur notamment la plateforme de paiement d'Artron qui se subrogea subitement début 2019 à la plateforme de paiement d'Artmarket.com sans que celle-ci n'ait été prévenue de quelque manière que ce soit.

Il en est de même sur l'intégralité du montant des fonds perçus par Artron pour le compte d'Artmarket.com - qui contractuellement appartiennent à Artmarket.com - ainsi que le traitement comptable et juridique employé par Artron dont Artmarket.com n'a reçu aucune information bien que le contrat commercial le prévoyait expressément.

Enfin, le paramétrage informatique général de traçage et de localisation des clients chinois demandé par les autorités chinoises par la loi du 18 février 2019 et les multiples directives gouvernementales qui ont suivi, visant l'Intranet chinois et ses citoyens, devaient être intégralement communiqués par Artron à Artmarket.com afin que cette dernière puisse se faire une "legal opinion".

Pas un jour ne passe depuis la suspension de cours sans que l'actualité ne prolifère de faits extrêmement graves et surtout préjudiciables dans tout acte de commerce ou de partenariat avec un groupe chinois. La Chine se replie sur elle-même au fil des jours : interdiction de vols provenant des USA, menaces et mises en place de taxes, évocation d'un conflit armé, menaces de déstabilisation sur Hong Kong ...

Artmarket.com a tout essayé pour rencontrer physiquement Artron ainsi que les différentes administrations chinoises liées à la bonne application du contrat commercial, en vain. Le contexte actuel rend impossible tout acte de commerce serein avec la Chine, sans la moindre visibilité et avec des barrières physiques quasi-insurmontables. C'est pour ces raisons que de grands groupes comme Apple ou encore Peugeot ont rapatrié en urgence leurs unités de productions installées en Chine.

Heureusement et à la différence de ces grands groupes sans préjuger de leur gestion, Artmarket.com n'a aucune joint-venture, ni société de droit chinois. De même, elle n'a jamais dédié de ressources humaines, ni de salles informatiques physiquement en Chine. Enfin, aucune donnée propriétaire n'a été échangée ou partagée avec Artron depuis le contrat dans un souci de protection du cœur de métier d'Artmarket.com, de son savoir-faire et de sa place de Leader mondial de l'Information sur le Marché de l'Art.

Ces précieux mois pendant la suspension de cours ont permis à Artmarket.com d'instaurer une configuration juridique qui lui est profitable et ce dès le tout début du deuxième semestre 2020.

En effet, Artmarket.com reprend la main sur le chiffre d'affaires réalisé en Chine et Hong Kong qui aboutit sur ses plateformes de paiement. De même, l'accord amiable permettra à Artmarket.com de recevoir l'intégralité du CA réalisé qui lui est due contractuellement dans le strict cadre du contrat initial signé sous les juridictions françaises.

Ces mois indispensables ont permis de décrypter pourquoi Artron ne s'était pas conformé aux obligations contractuelles du contrat de distribution signé sous les juridictions françaises. En effet, les différentes autorités administratives chinoises ont promulgué principalement pour l'Internet, le numérique et la surveillance des internautes chinois un nombre très impressionnant de lois, règlements et décrets qui expliquent les égarements d'Artron. Le dénouement heureux démontre dans cette période de guerre froide que la diplomatie prime sur la voie judiciaire.

Artmarket.com rappelle que l'État Chinois maintient la demande qu'il avait réalisée dès 2007 à savoir, auditer le CA global des Maisons de Ventes chinoises afin de se positionner sur le podium mondial des pays acteurs du Marché de l'Art avec des chiffres conformes au cahier des charges très documenté d'Artprice qui fait autorité dans le monde depuis 23 ans.

La démarche global d'Artmarket correspond à une volonté de protéger l'avenir du groupe notamment, pour son bon développement en particulier aux USA et dans le monde, et de défendre les intérêts de ses actionnaires et du marché.

Artmarket rappelle dans ce conflit international très tendu qui se dégrade de jour en jour que le marché américain est le premier marché mondial du Marché de l'Art où Artmarket réalise son principal chiffre d'affaires, ajoutant ainsi un paramètre très sensible dans l'équation diplomatique vis-à-vis de la Chine qu'elle a résolue.

Un communiqué sur la stratégie d'Artmarket sera diffusé mardi 9 juin 2020.

### *A propos d'Artmarket :*

Artmarket.com est cotée sur Eurolist by Euronext Paris, SRD long only et Euroclear: 7478 - Bloomberg: PRC - Reuters: ARTF.

Découvrir Artmarket avec son département Artprice en vidéo : <https://fr.artprice.com/video>

Artmarket avec son département Artprice furent fondées en 1997 par thierry Ehrmann, son PDG. Elles sont contrôlées par Groupe Serveur créé en 1987. Voir biographie certifiée de Who's Who In France© :

[https://imgpublic.artprice.com/img/wp/sites/11/2019/10/biographie\\_oct2019\\_WhosWho\\_thierryEhrmann.pdf](https://imgpublic.artprice.com/img/wp/sites/11/2019/10/biographie_oct2019_WhosWho_thierryEhrmann.pdf)

Artmarket est l'acteur global du Marché de l'Art avec entre autres son département Artprice qui est le Leader mondial des banques de données sur la cotation et les indices de l'Art avec plus de 30 millions d'indices et résultats de ventes couvrant plus de 730 000 Artistes.

Artprice Images® permet un accès illimité au plus grand fonds du Marché de l'Art au monde, bibliothèque constituée de 180 millions d'images ou gravures d'œuvres d'Art de 1700 à nos jours commentées par ses historiens.

Artmarket avec son département Artprice, enrichit en permanence ses banques de données en provenance de 6 300 Maisons de Ventes et publie en continu les tendances du Marché de l'Art pour les principales agences et 7 200 titres de presse dans le monde. Artmarket.com met à la disposition de ses 4,5 millions de membres (members log in), les annonces déposées par ses Membres, qui constituent désormais la première Place de Marché Normalisée® mondiale pour acheter et vendre des œuvres d'Art à prix fixe ou aux enchères (enchères réglementées par les alinéas 2 et 3 de l'article L 321.3 du Code du Commerce).

Artmarket avec son département Artprice, possède le label étatique « Entreprise Innovante » décerné par la Banque Publique d'Investissement (BPI), pour la deuxième fois en novembre 2018.

Le Rapport Annuel du Marché de l'Art mondial 2019 publié en février 2020 par Artprice by Artmarket :

<https://fr.artprice.com/artprice-reports/le-marche-de-lart-en-2019>

Le Rapport du Marché de l'Art Contemporain 2019 :

<https://fr.artprice.com/artprice-reports/le-marche-de-lart-contemporain-2019>

Sommaire des communiqués d'Artmarket avec son département Artprice :

[http://serveur.serveur.com/press\\_release/pressreleasefr.htm](http://serveur.serveur.com/press_release/pressreleasefr.htm)

Suivre en temps réel toute l'actualité du Marché de l'Art avec Artmarket et son département Artprice sur Facebook et Twitter :

<https://fr-fr.facebook.com/artpricedotcom/> (4,8 millions d'abonnés)

<https://twitter.com/artmarketdotcom>

<https://twitter.com/artpricedotcom>

Découvrir l'alchimie et l'univers d'Artmarket et son département Artprice

<http://web.artprice.com/video>

dont le siège social est le célèbre Musée d'art contemporain Abode of Chaos d'après The New York Times / La Demeure du Chaos :

<https://issuu.com/demeureduchaos/docs/demeureduchaos-abodeofchaos-opus-ix-1999-2013>

<https://www.facebook.com/la.demeure.du.chaos.theabodeofchaos999> (4,3 millions d'abonnés)

L'Obs - Le Musée du Futur : <https://youtu.be/29LXBPJrs-o>

Contact : [ir@artmarket.com](mailto:ir@artmarket.com)